

L'an deux mille dix, le deux juin à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six mai deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 29
Pouvoirs : 3
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Annie AGIER,	Pierre DALSTEIN suppléant,	Valery LIOTAUD,
Paul ARNOUX,	Pierre ETIENNE,	Jean-Jacques MONPEYSSEN,
André AUBERIC,	Michèle EYBALIN,	Corinne MOREL-DARLEUX,
Marcel BARGARD,	André FELIX suppléant,	Christine NIVOU,
Christian BARTHEYE,	Alain GABERT,	Hervé RASCLARD,
Jean-Marie BERTRAND,	Marie-Christine GIT,	Francis RIEU suppléant,
Marc BONNARD,	Michel GREGOIRE,	Jacques RODARI,
Marie BOUCHEZ,	Anne-Marie GROS,	Nicolas ROSIN
Jean-Pierre BUIX,	Laurent HARO suppléant,	Michel TACHE
Claire CHASTAN,	Bernard ILLY,	
Gérard COUPON,	Bruno LAGIER,	

Pouvoirs

Pierre MEFFRE à Christine NIVOU, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Marie-Pierre MOUTON à Marie-Christine GIT

Excusés(es)

Olivier CADIER, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Claude DAUMAS suppléant, Jacques ESTEVE suppléant, Gérard GOZZI, Didier JOUVE, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY

Objet : subvention à la Commune de Verclause pour ENS Montrond

Le Président informe le Comité Syndical que par délibération du 24 mars 2010 le conseil municipal de la Commune de Verclause a approuvé la réalisation d'un plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Montrond.

Le montant total de la prestation s'élève à 28 595 € HT.

Le Syndicat Mixte des Baronnie Provençales apporte son assistance technique à la commune de Verclause, maître d'ouvrage de ce projet.

La Commune de Verclause sollicite le Syndicat Mixte des Baronnie Provençales pour participer au financement de cette opération à hauteur de 10 % sur un montant total de 28 595 € HT soit 2 859,50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical décide d'attribuer la dite aide à la Commune de Verclause et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Montant	Destinataire	Affectation comptable
2 859,50 €	Commune de Verclause	67411

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD